

Les travaux de la Chambre

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Conformément à l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: Le député de Parkdale-High Park (M. Flis)—Les affaires extérieures—La fermeture de la frontière de la Pologne—La menace à la paix mondiale; le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—Les affaires extérieures—La Pologne—La teneur de la note du premier ministre au président Brejnev; le député de Portage-Marquette (M. Mayer)—L'énergie—Le gasohol—La suppression de la taxe d'accise.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills privés, les avis de motion (documents) et les bills publics.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Collette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il y a eu des discussions entre les partis au sujet du bill S-18 que le Sénat a adopté en début d'après-midi comme vous venez de nous le dire. Nous avons convenu d'étudier ce bill plus tard au cours de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, après la sanction royale et l'adoption du bill S-12. Nous sommes également d'accord pour que le bill S-18 franchisse toutes les étapes, y compris celle du comité plénier, avant 6 heures du soir.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, c'est exactement ce qui a été convenu. Nous serions également d'accord pour ne pas voir l'horloge au cas où il faudrait prolonger la séance de quelques minutes pour pouvoir en finir avec cette question.

M. Knowles: Nous sommes d'accord, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre a entendu les dispositions dont ont convenu le secrétaire parlementaire et les leaders de la Chambre des deux partis de l'opposition. Êtes-vous d'accord sur ce programme?

Des voix: D'accord.

BILLS PRIVÉS

[Français]

LA GUILDE DE LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

M. Pierre Deniger (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Multiculturalisme)) propose: Que le bill S-12, Loi concernant la Guilde de la Marine Marchande du Canada, rapporté sans amendement par le Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Deniger propose: Que le bill S-12 soit lu pour la 3^e fois et adopté.

—Monsieur le président, il me fait vraiment plaisir cet après-midi de présenter à la Chambre et au peuple canadien en troisième lecture le bill concernant la marine marchande du Canada, soit la nouvelle loi d'incorporation. Je tiens tout d'abord à offrir, monsieur le président, mes remerciements au député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) ainsi qu'à celui de Comox-Powell River (M. Skelly).

Je pense que lorsque l'on parle du député de Dartmouth-Halifax-Est, on parle d'un député de la Chambre qui connaît le milieu maritime peut-être plus que tout autre. Ce député s'est tellement occupé des dossiers maritimes dans sa province et dans tout le Canada que, maintenant, sa réputation n'est plus à faire dans les milieux maritimes du Canada, surtout ceux de l'Atlantique. Quant au député de Comox-Powell River, bien qu'il ait été élu en même temps que moi, je pense que déjà sur la côte du Pacifique sa compétence dans les milieux maritimes en font un député et un collègue fort remarqué.

Monsieur le président, ce projet de loi est une requête de M. Robert Cook et de M. Maury Sjoquist respectivement président et secrétaire trésorier de la Canadian Merchant Service Guild du Canada. Ils sont évidemment dûment mandatés par la Guilde à cette fin. La Guilde existe depuis le mois de juin 1919 et fut créée essentiellement aux fins d'unir fraternellement les marins canadiens et d'assurer justement ces derniers et leurs dépendants, conformément aux dispositions régissant les sociétés fraternelles de bénéfices, tel qu'il apparaît à l'article 2 de la loi constitutive.

Madame le Président, la Guilde unit fraternellement les marins et son appartenance est réservée depuis longtemps aux marins brevetés de même qu'aux pilotes maritimes. Pour ce qui est de son aspect de société fraternelle et de bénéfices, il y a plus de 50 ans que la Guilde n'assure plus personne.